

AMICALE DES PECHEURS DE COUDUN

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 02 février 2014

Cette 44^{ème} Assemblée Générale s'est tenue à partir de 9h30, dans la salle des fêtes de Coudun, sous la présidence de J. Gasnot, assisté par son Conseil d'Administration. Le Président remercie les participants avant de présenter les invités. À la tribune se trouvaient Monsieur Joseph Sanguinette, Maire de Coudun, impliqué à plusieurs titres, et Monsieur Bruno Le Drappier, Président du SIAVA, qui avaient répondu à notre invitation. Le Président profite de la tribune pour les remercier de leur soutien et des diverses subventions qu'ils nous ont attribués. Monsieur Christian Delanef, Président de la Fédération de l'Oise, invité mais ne pouvant être présent, était excusé. 21 membres de l'Amicale, pêcheurs en 2013, étaient présents ainsi qu'un nouvel adhérent.

Le Président invite le Secrétaire à prendre la parole pour l'adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 12 février 2012. Le Secrétaire rappelle et donne lecture de l'article 25 des statuts : « l'Assemblée Générale se réunit au moins une fois chaque année dans le premier trimestre de l'exercice. Les convocations et l'ordre du jour sont publiés par voie d'affichage, de presse ou adressées à chaque membre au moins quinze jours à l'avance ». Les conditions statutaires ayant été réunies, le Président pose la question de savoir si des remarques, oublis ou anomalies ont été relevés dans le compte rendu du procès verbal de l'Assemblée Générale du 12 février 2012. Aucune main ne s'étant levée, aucun participant ne s'étant manifesté : **le procès verbal 2012 est adopté à l'unanimité.**

Ordre du jour

- **Rapport moral**
- **Rapport d'activité**
- **Bilan financier 2013**
- **Prévisions 2014**
- **Questions diverses et interventions**

Compte rendu

• I. Rapport moral du Président

L'amicale comptait 37 membres, dont 2 jeunes pêcheurs qui ont acquitté leur timbre auprès de l'APPMA. Par ailleurs, 8 cartes ont été placées chez le dépositaire à Elincourt ainsi que 3 cartes à la journée récupérées au café. Par ailleurs, 6 permis ont été pris à Coudun.

Le Président rappelle l'objectif de son mandat commencé en 2010, à savoir, sous le contrôle de la Fédération, redonner à l'Aronde le profil qu'elle pouvait avoir avant des travaux qui l'ont en partie dévastée. Il s'agit de recalibrer, reméandrer l'Aronde pour lui redonner son profil ancien dénaturé par des travaux successifs et se mettre par anticipation en conformité avec les directives européennes sur l'eau théoriquement applicables dès 2015. Il faut de plus essayer de transformer cet affluent de la rive droite de l'Oise au profil de deuxième catégorie en rivière produisant ses poissons, en particulier des truites et ses poissons accompagnateurs, pour la maintenir dans les rivières classées en première catégorie, c'est à dire à salmonidés dominants. Pour aménager la rivière, nous avons continué à installer des épis déflecteurs en fagots, des peignes, des abris sous berges parallèlement au nettoyage et à la sécurisation des berges (réalisation de chemins, tronçonnage des arbres tombés et ensuite installés dans l'eau... Les travaux ont été réalisés en deux périodes encadrant l'ouverture de la pêche de mars à septembre, du samedi 12 janvier 2013 au dimanche 17 mars 2013, puis du samedi 21 septembre 2013 au dimanche 15 décembre 2013. Il faut y ajouter les journées consacrées aux « nettoyages », aux « lâchers » de truites et de truitelles et à la préparation des « festivités »... Pour réaliser les travaux, il faut des moyens financiers et des bras... L'article 13 du Règlement Intérieur rappelle les obligations des membres de l'association en matière de participation aux travaux (deux demi journées par an). 16 pêcheurs ont participé au moins 2 fois au nettoyage. 6 autres ont participé en faisant des dons utiles pour les « casse-croûtes ». Pour l'ensemble des travaux réalisés en 2013, on peut estimer à 410 les participations des bénévoles, soit à raison de 2,50 heures de travail par matinée, plus de 1.025 heures de travail sur le terrain sans compter les heures passées en semaine à « préparer le terrain » ou à travailler au « bâtiment bleu ». Pour récompenser les 14 pêcheurs qui étaient venus au moins 6 fois au nettoyage, un repas convivial leur a été offert ainsi qu'à leurs conjoints. Il s'est tenu le jeudi 2 mai 2013 réunissant 18 convives dont 5 femmes. Pour financer les travaux, acheter du matériel, nous avons organisé des festivités auxquelles vous avez répondu. Le repas du dimanche 3 février 2013 lors de l'Assemblée Générale a réuni 34 convives dont 12 pêcheurs. Le repas d'ouverture du samedi 23 mars 2013 avait réuni 34 convives dont 18 pêcheurs. La Journée de la Pêche du 23 juin n'a pas connu le succès escompté en partie à cause du très mauvais temps. Toutefois, 34 repas ont été servis (pour 60 plateaux commandés chez le traiteur). Sur les 20 pêcheurs présents, seulement 11 adhérents de l'Amicale ont participé. Les bénéfices retirés de ces manifestations dont le détail vous sera communiqué lors du rapport financier ont été réinvestis dans les aménagements, les achats de matériel et de poissons. Quand la nouvelle équipe a entamé son mandat en 2010, l'inventaire du matériel consistait en un vieux tracteur, une remorque inconfortable et dangereuse, une débroussailleuse et une tronçonneuse. Aujourd'hui, nous possédons un tracteur remis aux normes et presque à neuf ainsi qu'une remorque aménagée et sécurisée. Nous avons en outre 4 débroussailleuses, 3 tronçonneuses, du petit matériel et des outils en nombre (pelles, bèches, scies à bûches, scies emmanchées, sécateurs de force, masses, pioches, boîte à outils...) indispensables à nos travaux. Les subventions nous ont bien aidés, mais rien n'aurait pu se faire sans la participation des bénévoles à qui on demande toujours des efforts en des temps difficiles. Merci à tous les bénévoles et à tous ceux qui font vivre la société. Pour répondre à une demande légitime formulée par un pêcheur lors de l'Assemblée Générale de 2012 et après décision prise lors du Conseil d'Administration du 4 janvier 2013, le Président donne les dates des « lâchers » pour l'année 2014. Ils sont prévus les mardis : 18 mars, 15 avril, 13 mai, 11 juin, 15 juillet et 19 août. Un « lâcher » spécifique pour la « Journée de la Pêche » est programmé le mardi 11 juin. Le Président lance un appel à candidature(s) pour devenir membre du Conseil d'Administration. Il annonce qu'il a été lui-même élu au Conseil d'Administration de la Fédération de l'Oise le samedi 29 juin 2013.

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du rapport d'activité.

II. Rapport d'activité

1) Les travaux

Pour l'année civile 2013, les travaux ont repris le samedi 12 janvier 2013 jusqu'au dimanche 17 mars 2013, puis du samedi 21 septembre 2013 au dimanche 15 décembre 2013. Pour les fêtes de fin d'année, nous avons observé une pause du dimanche 15 décembre 2013 au samedi 11 janvier 2014. Les travaux ont été interrompus les samedis et dimanches du 19 janvier 2013 au 27 janvier 2013 à cause des intempéries (pluie et neige), ce qui nous a permis de travailler au « bâtiment bleu », en particulier sur le nouveau tracteur (Roland).

a) Les passerelles et chemins

Elles sont en bon état mais certaines sont à surveiller (pré-tortue et vers Bienville). Beaucoup de secteurs ont été améliorés en creusant des chemins dans les berges devenues dangereuses (autour du Pont du chemin de fer, « pré-tortue »...). Nous signaler les endroits à sécuriser.

b) Les déflecteurs et abris sous berges

Le travail dans l'eau est limité dans le temps car pour protéger les frayères, il est interdit de descendre dans l'eau du 15 octobre 2013 au 15 avril 2014. De plus, aucune dérogation ne sera demandée par la Fédération pour terminer l'aménagement prévu de la passerelle « Legry » au Pont à Tan puis à la « quatre voies ». On avait l'autorisation de reprendre certains déflecteurs dans la partie haute à partir de la limite avec Monchy (rive droite). Ce secteur a été réaménagé du dimanche 13 janvier 2013 au samedi 01 mars 2013 avec l'installation de 22 fagots de 4m à l'emplacement des fagots de 2m installés en 2010 et peu efficaces. Suite à la visite de Messieurs Vidal (Fédération) et Deschamps (SMOA), le mercredi 24 juillet 2013, venus inspecter le parcours de la limite avec la « Saumonée » jusqu'au stade, pour voir ce qui pouvait être amélioré (déflecteurs à consolider, peignes à installer, fuites à colmater...), il est décidé d'aménager le parcours depuis la « grande fosse » jusqu'au stade, ce qui n'était pas prévu initialement. Le balisage de ce secteur a été réalisé le vendredi 06 septembre 2013 par Messieurs Vidal, Deschamps avec le concours de Valentin Lefevre (Fédération) sous le contrôle de Monsieur Derozier (garde ONEMA). Quinze emplacements ont été sélectionnés nécessitant la confection de 32 fagots (4 de 2m, 14 de 3m, 12 de 4m et 2 de 5m) et de plus de 60 piquets. Des troncs ont été installés en abris sous berges ainsi que des tressages et des « peignes » installés. Les « banquettes » ont été rechargées avec des branches coupées. Le lundi 19 août, Messieurs Logereau, Deschamps, Minvielle (Agence Seine/Normandie) et Houdayer (Entente Oise/Aisne) sont venus vérifier, voire améliorer, le projet de « balisage » du 15 octobre 2012 pour l'installation de déflecteurs dans la partie basse de notre parcours (Pont de la « quatre voies » jusqu'à la limite avec Bienville). Les travaux, confiés à une entreprise et financés par le SIAVA, ont débutés le 29 août. 2013 et ont été rapidement terminés. Sur les 30 déflecteurs prévus, seulement 15 ont été réalisés. Ce sont de simples tressages de branches entre 3 piquets, non ancrés en berges et dont certains n'ont pas tenu longtemps. Pour information, un déflecteur constitué de 10 à 20 brins de saule en 2m revient posé (tressage) à environ 20 €. Un piquet coûte 4 €. Un de nos déflecteurs posé peut être estimé à 250 voire 300 € dans ces conditions. A partir du dimanche 3 novembre 2013, en vue de l'installation des boîtes « Vibert », nous commençons l'aménagement du « ru de la cressonnière ». Il s'agit de le rendre moins large tout en le méandrant. Pour cela, on installe des fagots de 4m rive droite et des troncs de peupliers morts récupérés sur place rive gauche. On termine l'aménagement de la moitié du ruisseau le dimanche 15 décembre 2013. On recouvre la zone amont préparée de cailloux (1 tonne). 15 boîtes « Vibert » récupérées à la pisciculture de Bulles le 30 décembre 2013 peuvent être ainsi installées.

c) Le nettoyage

Le parcours a été nettoyé deux fois avant l'ouverture ainsi que le mercredi 19 juin et le vendredi 21 juin avant la Journée de la Pêche du 23 juin 2013. Depuis la fermeture 2013, le parcours est nettoyé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Quand nous sommes dans l'eau pour aménager la rivière, nous en profitons pour « dépolluer » les berges mais aussi son lit. A cause des intempéries, beaucoup de gros arbres sont tombés ou ont été déracinés se retrouvant dans la rivière ou en travers de son lit. Ce travail supplémentaire a été mené à bien malgré les difficultés. Le vendredi 19 juillet 2013, on a procédé au tronçonnage du « grisard » (rive gauche) pour libérer un chemin. Le dimanche 20 octobre 2013, on a coupé l'aulne (rive droite) tombé en travers de la rivière où il a été installé en abri sous berge (virage en aval du « pont du chemin de fer »). Le dimanche 15 décembre 2013, on a fait de même avec l'arbre qui, depuis des années, provoquait l'érosion de la rive droite au niveau de la propriété « Bochand » en dessous de la « passerelle Legry ». Un peuplier mort (rive droite), cassé et écroulé une vingtaine de mètres plus bas, en travers du lit a été traité de la même façon le samedi 11 janvier 2014. Nous recevons une aide précieuse de Bruno Citerne, qui assure le nettoyage et la surveillance du parcours bien au delà des parcelles dont il est devenu propriétaire.

d) Frayères et alevinage

Frayères

Du fait des crues successives et de la turbidité des eaux, il était inutile de les préparer. Toutefois, début novembre, des « farios » sont venues « gratter » la frayère de « l'escalier » dans la réserve ainsi que celle de la passerelle « Legry ».

Alevinage

Nous avons acheté 2.500 alevins (2g) pour 390 € mais, en réalité, le pisciculteur nous en a livré plus de 4.000 (7kg). Leur prix de revient est donc tombé de 15 cents à environ 9 cents pièce. Ils ont été installés dans l'Aronde le mardi 23 avril 2013 dans les endroits où nous pensons que la prédation est plus limitée. Le jeudi 30 janvier 2013, 15 boîtes « Vibert » offertes par le pisciculteur (plus de 15.000 oeufs prêts à éclore) ont été installées dans la partie aménagée du « ru de la cressonnière ».

e) Aménagement du « coin pêche » dans le « bâtiment bleu »

En semaine et lors des intempéries (jeudi 7 février), on procède à l'entretien, à la réparation du matériel, à la collection et au tri des ferrailles, etc... Sur le tracteur, il a fallu démonter la fourche (26 et 27 janvier) qui a été vendue le 13 octobre 2013 pour 300 € installer une attache pour la remorque, démonter et poncer les roues avant leur mise en peinture, etc... Le haut du portail d'entrée a été réparé par Roland Delacuisine. Il faut encore remercier tous les bénévoles qui participent à l'aménagement de notre « coin pêche » avec une mention particulière à Roland Delacuisine, Jacky Gasnot ainsi qu'à Freddy Caqueret qui, après avoir complètement restauré notre barque, a remis en état la cuve pour le transport des truites. Ceux qui le souhaitent sont invités à visiter le bâtiment. Pour « inaugurer » le nouveau tracteur, nous avons invité pour un apéritif, le vendredi 13 décembre 2013, monsieur Joseph Sanguinette, Maire de Coudun, tous les membres du Conseil Municipal, Monsieur Bruno Ledrappier, Président du SIAVA, ainsi que les membres du Conseil d'Administration.

2) Les réunions statutaires

Réunions de bureau

Elles ont lieu quasiment toutes les semaines les samedis ou dimanches lors des nettoyages.

Conseils d'Administration

Le Conseil d'Administration doit se réunir au moins 4 fois par an. Les réunions se sont tenues le vendredi 4 janvier 2013 (préparation de l'Assemblée Générale du 3 février 2013 et prévisions 2013...), le vendredi 24 mai 2013 (organisation de la Journée de la Pêche du 23 juin 2013...), le vendredi 5 juillet 2013 (bilan de la journée du 23 juin), le vendredi 4 octobre 2013 (bilan de l'année 2013, perspectives et cartes de pêche 2014...). Jean-luc Bas, notre garde particulier, est régulièrement invité lors des réunions du Conseil d'Administration.

Assemblée Générale extraordinaire du 16 mars 2013

La proposition de modification des statuts (articles 7 et 33) a été votée à l'unanimité des 20 adhérents présents. Il s'agit d'ajouter aux textes la nouvelle possibilité offerte aux pêcheurs de prendre leur carte de pêche sur Internet.

3) Les interventions extérieures

Le samedi 6 avril 2013, le Président, le Trésorier, le Secrétaire et Roland Delacuisine représentaient la société lors de l'Assemblée Générale de l'Oise à Clermont. Lors de cette réunion, le Président de l'Amicale, a reçu des mains de Monsieur le Conseiller Général Joseph Sanguinette, une distinction dans la rubrique « Travail des associations qui œuvrent pour la protection des milieux aquatiques ». Le diplôme est affiché dans le coin pêche au « bâtiment bleu ». L'évènement a été relaté dans « Info Coudun » dans son édition de juin 2013.

Le mercredi 24 juillet, visite de Monsieur Vidal (Fédération), de sa stagiaire et de Monsieur Sébastien Deschamps (SMOA).

Le lundi 19 août, le Président, le Trésorier et le Secrétaire assistent au « balisage » d'un secteur de l'Aronde en vue de l'installation de 15 déflecteurs sur le parcours de la « Saumonée » au dessus du pont de Revennes. L'après midi, avec Messieurs Logereau, Deschamps, Menvielle, Houdayer et Heduy, vérification et amélioration du projet d'installation des déflecteurs dans la partie basse du parcours (pont de la « quatre voies » jusqu'à la limite avec Bienville).

Le jeudi 29 août, Le Président, le Trésorier et le Secrétaire reçoivent l'entreprise qui doit réaliser ces travaux.

Le vendredi 6 septembre, le Maire de Coudun (Conseiller Général), Messieurs Bruno Ledrappier (SIAVA), Didier Lhomme (DDT/Service de l'Eau Environnement et Forêts), Laurent Vidal et Valentin Lefevre (Fédération), Sébastien Deschamps (SMOA) et Derozier (garde ONEMA) sont réunis sur la place avec le Président, le Trésorier et le Secrétaire pour aborder le problème du pont de la route de Villers, ainsi que le réaménagement de cette place. Une deuxième réunion est ensuite programmée le vendredi 27 septembre 2013 à laquelle ont assisté le Président et le Trésorier.

Le vendredi 22 novembre 2013, le Président, le Trésorier et le Secrétaire assistent à la ponte des truites à la pisciculture de Bulles où ils récupèrent ensuite 15 boîtes « Vibert » le lundi 30 décembre 2013. Celles-ci sont installées dès l'après midi dans la partie aménagée du ru de la « cressonnière ».

En outre, quatre voyages chez les établissements « Brion » à Clairoux ont permis de récupérer 1.931,90 € suite à la vente des ferrailles collectées et triées.

4) Le site Internet

Jean-Luc Bas, que nous remercions, nous a offert gracieusement son installation et se charge de l'actualiser en textes, photographies, etc.... Il attend vos documents à publier. Vous pouvez consulter ce site à l'adresse : www.peche-a-coudun.fr ou en tapant « pêche à Coudun » sur un moteur de recherche. Un lien permet également d'aller sur le site de la Fédération, riche en informations. Nouveauté : il est dorénavant possible de prendre son permis via « Internet ». Nous remercions Jean-Luc pour son aide précieuse.

5) Le braconnage

Un cas avéré dans la réserve au niveau de « l'escalier » où un « pêcheur » muni d'un « permis international » braconnaît en toute quiétude aux yeux de tous. Interpellé par le regretté P. Lyczak, il est parti en laissant une « arc » sur la pelouse. Le mardi 14 mai, lors du quatrième « lâcher », le Secrétaire a indiqué le chemin à trois jeunes « voyageurs » en fourgonnette qui s'étaient « égarés » dans le chemin entre le pont du chemin de fer et la passerelle des braconniers. Le samedi 19 octobre 2013, un cormoran s'est posé au niveau du stade. Il est revenu (ou un autre) le dimanche 20 octobre 2013 mais sans suite !

III. Rapport financier

1) Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés le samedi 22 janvier 2014 par Joseph Sanguinette en présence du Trésorier et du Président. Xavier Lamoureux était excusé pour raisons familiales. Les comptes annuels ont été certifiés réguliers et sincères. Le Trésorier est félicité pour sa gestion, sa rigueur et la tenue de son cahier de comptes « à l'euro près ». Les vérificateurs aux comptes proposent donc à l'Assemblée de donner quitus au Trésorier. Le Président demande si dans la salle quelqu'un désire intervenir. En l'absence de remarques, **le rapport financier est adopté à l'unanimité.**

2) Rapport du Trésorier

Michel Lapointe expose de manière très détaillée les comptes de la société pour l'exercice 2013.

Recettes

Permis : 2.984 €. Manifestations, repas : 2.918,25 € Dons : 271 € Ventes de ferrailles et brocante : 1.931,90 € Carte « fidélité Intermarché » : 117,11 € Subventions : 6.900 € Intérêts du Livret A : 197,26 € Vente de la flèche du tracteur : 300 € Indemnité « pollution » : 200 € Cotisations APPMA : 768,50 € Permis journaliers placés à Coudun : 90 € CPMA 2013 : 1.519 € Cartes fédérales 2013 : 1.031,50 € **Total des recettes : 19.090,62 €**

Dépenses

Pisciculture : achat de truites, de truitelles pour un total de 5.038,40 € Permis et cartes de pêche : 1.031,50 € (Fédération). CPMA 2013 : 1.519 € Outillage : 2.616,68 € dont 750 € pour l'achat d'une débroussailluse. Gestion et assurances : 1.103,45. € Courses (Intermarché) pour les manifestations dont la Journée de la Pêche et les journées de nettoyage : 1.850,99 € Ristourne « dépositaire » : 6 € Accord avec la Fédération sur le Matz : 84 € **Total des dépenses : 13.166,02 €**

L'exercice 2013 présente donc un solde positif de + 5.924,60 €

État des comptes au 31 décembre 2013. Solde 2012 : + 2.399,84 € Bénéfice 2013 : + 5.924,60 € soit un avoir de **8.324,44 €** se décomposant comme suit :

Livret A : 8.250,41 €

Caisse d'épargne : 36,34 €

Avoir en caisse : 37,69 €

Un tableau comparatif établi sur la période 2004/2013 indiquant le nombre d'adhérents, le poids des truites lâchées ainsi que leur coût, a été remis à chaque pêcheur. 27 actionnaires sur 42 ont restitué leur carte de prises au Trésorier soit 72% de retour. Ces cartes correspondent à 557 jours de pêche et indiquent un total de 1170 truites attrapées et emportées (soit $1.170 \div 3,3 = 354,54$ kilos) avec un ratio de 2,1 truites par jour de pêche et par pêcheur. En comptant 3,3 truites au kilogramme, on peut donc estimer que 354,54 kilos de truites ont été enlevées ($354,54 \div 27 \times 42$). Si on enlève aux 765 kilos de truites « lâchées » les 551,50 kg pêchées (estimé) et les 80 kg spécifiques à la « Journée de la Pêche », on peut donc estimer que 134 kilos de truites n'ont pas été prises (765 kg – 551 kg – 80 kg), ce qui correspond à 442 poissons. Malheureusement, comme chaque année, nos moyens ne nous permettent pas de satisfaire tous les pêcheurs. Théoriquement, pour que chaque pêcheur puisse emporter 3 truites lors des 60 jours (arrondi) de pêche de l'année 2013, il aurait fallu lâcher 7.560 poissons, soit environ 2.292 kg. Dans ce cas, le prix de l'action devrait être porté à au moins 300 €

3) Prix des cartes 2014

Le permis est passé de 68 à 69 €. La proposition de porter le prix de l'action de 102 à 105 € (+ 3%) est votée à l'unanimité. Le permis et l'action adulte pour 2014 coûteront donc 174 €. Une invitation pour le repas d'ouverture 2014 sera envoyée dans la semaine. Les tarifs spécifiques (femme, jeune...) y figureront ainsi que les dates et heures de délivrance des permis. A l'unanimité, le prix de la carte à la journée est fixé à 11 €.

Droit d'entrée

Il est maintenu à 40 € sans aménagements possibles.

IV. Prévisions 2014

1) Travaux d'aménagement

Ils s'inscrivent dans la continuité et dans le cadre du plan quinquennal débuté en 2010, en particulier les travaux d'aménagement et l'alevinage en truitelles « farios ». Nous espérons terminer l'aménagement du parcours avant la fin de notre mandat. Il nous reste à aménager la partie allant de la passerelle « Legry » au Pont à Tan et ensuite finir au « Pont de la quatre voies ». Cela pourrait se faire dès cette année si nous en avons l'autorisation ainsi que les plans des travaux à réaliser. Le dernier secteur allant du « Pont de la quatre voies » à la limite de Bienville qui est financé par le SIAVA pose problème car la partie déjà réalisée (15 déflecteurs en tressage) devra être refaite. Nous devons terminer l'aménagement du « ru de la cressonnière », recharger les frayères en cailloux et réaliser le nettoyage de la totalité du parcours comme chaque année. La partie haute, limite de Monchy jusqu'au « Pont des Braconniers » a déjà été réalisée du samedi 18 janvier 2014 au dimanche 19 janvier 2014. Une partie des chemins doit être sécurisée et des passerelles renforcées.

2) Alevinage

Le Conseil d'Administration du vendredi 04 octobre 2013 a décidé de commander 5.000 truitelles (756 €) à la pisciculture de Bulles. Elles seront livrées et « lâchées » début avril 2014. 15.000 œufs embryonnés (boîtes Vibert offertes par le pisciculteur), ont été installés le 30/12/13 dans le « ru de la cressonnière ». Le Conseil d'Administration du 04/10/14 a évoqué la possibilité d'introduire dans l'Aronde des poissons accompagnateurs de la truite comme le goujon et surtout le vairon. Le Conseil d'Administration du 10 janvier 2014 a décidé de tenter d'acclimater des vairons, les goujons n'étant pas disponibles actuellement. Freddy Caqueret qui a effectué les recherches, a trouvé un pisciculteur de la Marne qui propose ces poissons à 200 € les 1.000. Il a été décidé d'en acheter 2.000 pour 400 € lors du Conseil d'Administration du 10/01/14. Il faudra les récupérer et les installer fin juin au plus près de leur période de ponte.

3) Dates à retenir

- L'ouverture a été fixée au samedi 22 Mars 2014 à 9h lors de l'Assemblée Générale du 03 février 2013.
 - Nettoyage, aménagements des berges et de la rivière : les samedis et dimanches matin (hors des périodes d'ouverture) de 8h30 à 12h (rendez-vous au Hangar Bleu).
 - Délivrance des permis au Hangar Bleu les samedis et dimanches à partir de 8h30 ou à partir de midi après le retour du nettoyage ainsi que le jour de l'Assemblée Générale du 02 février 2014.
 - Délivrance des cartes de la société : le jour de l'ouverture le 22 mars 2014 de 7h30 à 9h.
 - La période d'ouverture générale de la pêche en France en 1^{ère} catégorie a été fixée du 08 mars 2014 au 21 septembre 2014.
 - La période d'ouverture à Coudun a été fixée du 22 mars 2014 à 9h au 21 septembre 2014.
 - La date du repas des « nettoyeurs » reste à fixer.
 - La Journée de la Pêche à Coudun est prévue le dimanche 22 juin 2014 (à confirmer).
- (Les salles sont retenues pour le 02 février et éventuellement le 22 juin 2014)

V. Questions diverses et interventions

• Joseph Sanguinette

L'Aronde mérite qu'on s'en occupe. Les problèmes actuels viennent surtout des moulins qu'il faudrait supprimer. Il se montre très favorable aux perspectives de travaux comme sur la place. Il espère une « continuité » avec les nouvelles équipes installées après les élections municipales en particulier pour l'utilisation et le devenir du « bâtiment bleu ». Il a toujours eu de très bons rapports avec l'Amicale des pêcheurs dont il fait d'ailleurs partie. Il est vrai que 37 années passées à la mairie comme conseiller et adjoint (27 ans), puis comme maire (10 ans), créent des liens. Il rappelle que son mandat de Conseiller Général peut encore lui permettre de traiter certains de nos éventuels problèmes qu'il faudrait lui faire remonter. « Tout ce que vous faites est très professionnel voire exceptionnel au niveau du ru de la cressonnière ». Un seul point noir, la « relève », problème général de toutes les associations. En effet, les « jeunes », très sollicités, ne veulent plus s'investir et sont souvent rebutés par la difficulté. Il se montre toutefois confiant pour l'avenir de l'association. « Merci pour l'accueil et pour tout ».

• Monsieur Le Drappier, Président du SIAVA

Coudun est une commune pilote au niveau des APPMA. Il rappelle les trois thèmes de la directive cadre Europe 2015 : quantité d'eau, qualité de l'eau et libre circulation des poissons. Il insiste sur la pénurie à venir, rappelant que d'ici 2021, la ressource en eau baissera de 20%. Des restrictions d'utilisation générale sont donc à envisager au niveau de tous les utilisateurs (agriculteurs, industriels...). Pour les travaux d'aménagement en déflecteurs vers Bienville, l'entreprise retenue a abandonné le chantier et n'a donc pas été payée pour non respect du cahier des charges. Ce type de travail étant inusité, le professionnel choisi (le devis le moins cher) s'est avéré non qualifié. Une réunion est prévue en février qui pourrait aboutir à la reprise des travaux que deux entreprises sont capables de terminer. La subvention du Conseil Général a été perdue et l'aménagement de ce secteur retardé d'un an. En ce qui concerne le pont de la route de Villers, il admet être démotivé. En effet, l'octroi de la subvention est conditionnel car lié à la réalisation des travaux à Revenne. A cet endroit, un énorme embâcle artificiel (8 mètres de large) empêche l'eau de s'écouler normalement. L'eau stagne, la vase s'accumule et des nénuphars poussent par endroits. Un propriétaire riverain fait obstacle à l'enlèvement car il bénéficie d'une prise d'eau (bras) dans l'Aronde qui alimente son étang. Il rappelle qu'une étude réalisée par un cabinet (50.000 €) avait été imposée par rapport aux désordres hydrologiques constatés sur la rivière. Le Préfet pourrait d'ailleurs intervenir suite aux retards accumulés liés aux réticences diverses. Si les travaux à Revenne sont réalisés, le financement sera possible pour le pont à Coudun, mais, si un seul habitant fait obstacle, il entrave et fait perdre la subvention ce qui est désolant. Les propriétaires se montrent très exigeants quand ils sont touchés (un arbre tombé...) et font appel dans ce cas aux collectivités. Autrement, ils prétendent que l'Aronde a toujours été dans cet état avant, se montrant ainsi « plus âgés que leurs grands pères ». Ils ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont de voir les travaux, qui normalement leurs incombent, pris en charge et financés par la collectivité. Si le syndicat (SIAVA) était dissous, les coûts énormes liés aux travaux d'entretien incomberaient alors aux propriétaires riverains. Il faut quand même rappeler que la rivière a été utilisée par l'homme pour ses activités. Elle a souvent été détournée de son lit ne serait ce qu'au niveau des moulins. Pour couronner le tout, se greffent les entraves administratives. Avant, il ne fallait que l'accord des propriétaires pour commencer des travaux alors que maintenant, il faut l'accord de chaque étage administratif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h45.

Les secrétaires M. Leblond et H. Rollet